

Gerechtigkeitsgasse 81
3011 Berne
Téléphone 031 633 76 33
Télécopie 031 633 76 18
www.be.ch/om
kja@jgk.be.ch

Aides à l'évaluation destinées aux spécialistes de la petite enfance (0 à 5 ans) pour la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant

Le présent document s'adresse aux spécialistes de la petite enfance (enfants de 0 à 5 ans) pour les aider dans la détection précoce des signes d'une éventuelle situation de mise en danger du bien-être d'un enfant et dans la détermination des mesures à prendre. En cas de *grave mise en danger du bien-être d'un enfant*, il est impératif de contacter immédiatement l'APEA (en général par téléphone).

En mettant à la disposition des parents un soutien professionnel facile d'accès, l'idée est de les appuyer dans leurs tâches éducatives, d'encadrement et de protection afin de réduire au maximum la nécessité de recourir à des interventions plus drastiques.



1 Données personnelles

Nom et prénom de l'enfant:	Date de naissance de l'enfant:
Nom et prénom de la mère:	Nom et prénom du père:
Nom de la personne qui remplit le document:	Date:

Grave mise en danger du bien-être d'un enfant

En la présence des indices suivants¹, il est impératif d'agir immédiatement afin de protéger l'enfant concerné d'une grave menace:

- des indices clairs révèlent que l'enfant subit des maltraitances physiques graves ou des abus sexuels ou risque d'en être victime dans les prochaines heures ou les prochains jours;
- des indices clairs révèlent que l'enfant est menacé dans sa vie ou dans son intégrité corporelle dans les prochaines heures ou les prochains jours en raison de négligences graves;
- une personne de référence empêche le ou la spécialiste de voir l'enfant, l'endroit où se trouve l'enfant est inconnu ou des indicateurs laissent à penser que l'enfant va être emmené dans un endroit inconnu dans les jours qui suivent;
- une personne de référence empêche l'enfant de rentrer à son domicile.

¹ Source: Hauri, Andrea; Jud, Andreas; Lätsch, David & Rosch, Daniel (2015): *Berner und Luzerner Abklärungsinstrument zum Kinderschutz*. Haute école spécialisée bernoise et Hochschule Luzern – Soziale Arbeit.

2 Indicateurs d'une possible mise en danger du bien-être d'un enfant et facteurs de risque

En la présence des facteurs de risque suivants, il y a une probabilité plus élevée que le bien-être d'un enfant soit mis en danger. L'évaluation du risque doit aider les spécialistes de la petite enfance à prendre les mesures adéquates face à une situation concrète.

Facteurs de risque ²	oui
1. Environnement social néfaste des parents	
Indices de conflits importants ou de violence entre les partenaires actuels*	☐
Troubles psychiques connus chez la mère/le père*	☐
Indices de problèmes de consommation d'alcool/de drogues chez la mère/le père*	☐
Mère/père ayant été victime dans son enfance de maltraitance, d'abus ou de négligence	☐
Placement d'au moins un enfant de la mère (foyer, famille d'accueil, famille adoptive)	☐
Difficultés financières	☐
Isolement social/linguistique (peu de soutien d'autres personnes)	☐
Mère âgée de 18 ans ou moins au moment de la naissance	☐
Plus d'un enfant à charge chez une mère âgée de 20 ans ou moins	☐
Grossesse non désirée	☐
Famille monoparentale	☐
Consommation d'au moins 20 cigarettes par jour	☐
2. Nombre insuffisant d'exams préventifs chez le pédiatre	
Nombre insuffisant d'exams préventifs chez le pédiatre	☐
3. L'enfant a un besoin d'encadrement particulièrement élevé qui met en danger l'équilibre de la famille	
Grossesse multiple	☐
Maladie chronique	☐
Retards de développement importants (moteur, linguistique, social, intellectuel)	☐
Handicap physique/mental	☐
Troubles du comportement (p. ex. pleurs et cris excessifs, forte opposition, comportement agressif)	☐
4. La personne de référence principale a des difficultés flagrantes à accepter l'enfant et à s'en occuper	
Fait preuve de désintérêt à l'égard de l'enfant, a peu d'interactions et de contacts visuels avec lui ou elle	☐

² Source: Ziegenhain, Ute; Schöllhorn, Angelika; Künster, Anne K. et. Al (2010): *Modellprojekt Guter Start ins Kinderleben. Werkbuch Vernetzung*. Cologne: Nationales Zentrum Frühe Hilfen; cf. aussi *Formulaire d'appréciation pour la protection de l'enfant* du Centre de puériculture du canton de Berne (non publié).

Fait des commentaires négatifs à propos de l'enfant (p. ex. en affirmant que l'enfant crie pour fâcher sa mère ou en utilisant des surnoms péjoratifs)	☐
Se montre passive, démotivée, agressive, émotionnellement et psychiquement instable	☐
Fait garder son enfant particulièrement souvent	☐
Ne prête pas attention à des signaux clairs de l'enfant ou n'y réagit pas de façon appropriée	☐
5. Craintes exprimées par la personne de référence principale	
Exprime de la peur face à l'avenir	☐
Se sent dépassée	☐
Se sent rejetée par l'enfant	☐

Une importance particulière doit être accordée aux facteurs de risque marqués d'une étoile (*).

3 Facteurs de protection

Différents facteurs vont jouer un rôle protecteur dans le développement des enfants qui grandissent dans un cadre de vie globalement défavorable³. Ces facteurs sont des ressources dont l'efficacité a été prouvée scientifiquement.

Facteurs de protection⁴	oui
Tempérament joyeux de l'enfant	☐
Sentiment de compétence élevé de l'enfant	☐
Fort contrôle des impulsions et des besoins	☐
Grande stabilité de l'encadrement	☐
Education attentive (à l'écoute des émotions) d'une personne de référence	☐
Lien de confiance entre l'enfant et au moins une personne de référence	☐
Important soutien social de la personne de référence	☐

³ Kindler, Heinz (2011). *Risiko- und Schutzfaktoren, Gefährdungseinschätzung*. Ulm: KJPP, Universitätsklinikum Ulm, p. 23.

⁴ Source: Lätsch, David, Hauri, Andrea, Jud, Andreas & Rosch, Daniel (2015). «Un outil d'enquête pour déterminer le bien de l'enfant - destiné spécialement à la Suisse alémanique», in: *Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA)*, 1/2015.

4 Evaluation du risque⁵

L'évaluation du risque s'effectue sur la base des indices et facteurs de risque observés qui peuvent mettre en danger le bien-être d'un enfant. Lors de l'évaluation, il faut aussi tenir compte des facteurs de protection existants.

Evaluation du risque

D'après vous, le risque que le bien-être de l'enfant soit mis en danger est

1	2	3	4	5
☐	☐	☐	☐	☐
très faible	faible	plutôt élevé	élevé	très élevé

Fiabilité de l'évaluation

Quel est votre degré de certitude vis-à-vis de votre évaluation (existence d'une mise en danger du bien-être de l'enfant en raison de maltraitance, d'abus ou de négligence) ?

1	2	3	4	5
☐	☐	☐	☐	☐
très faible	faible	plutôt faible	élevé	très élevé

Evaluation

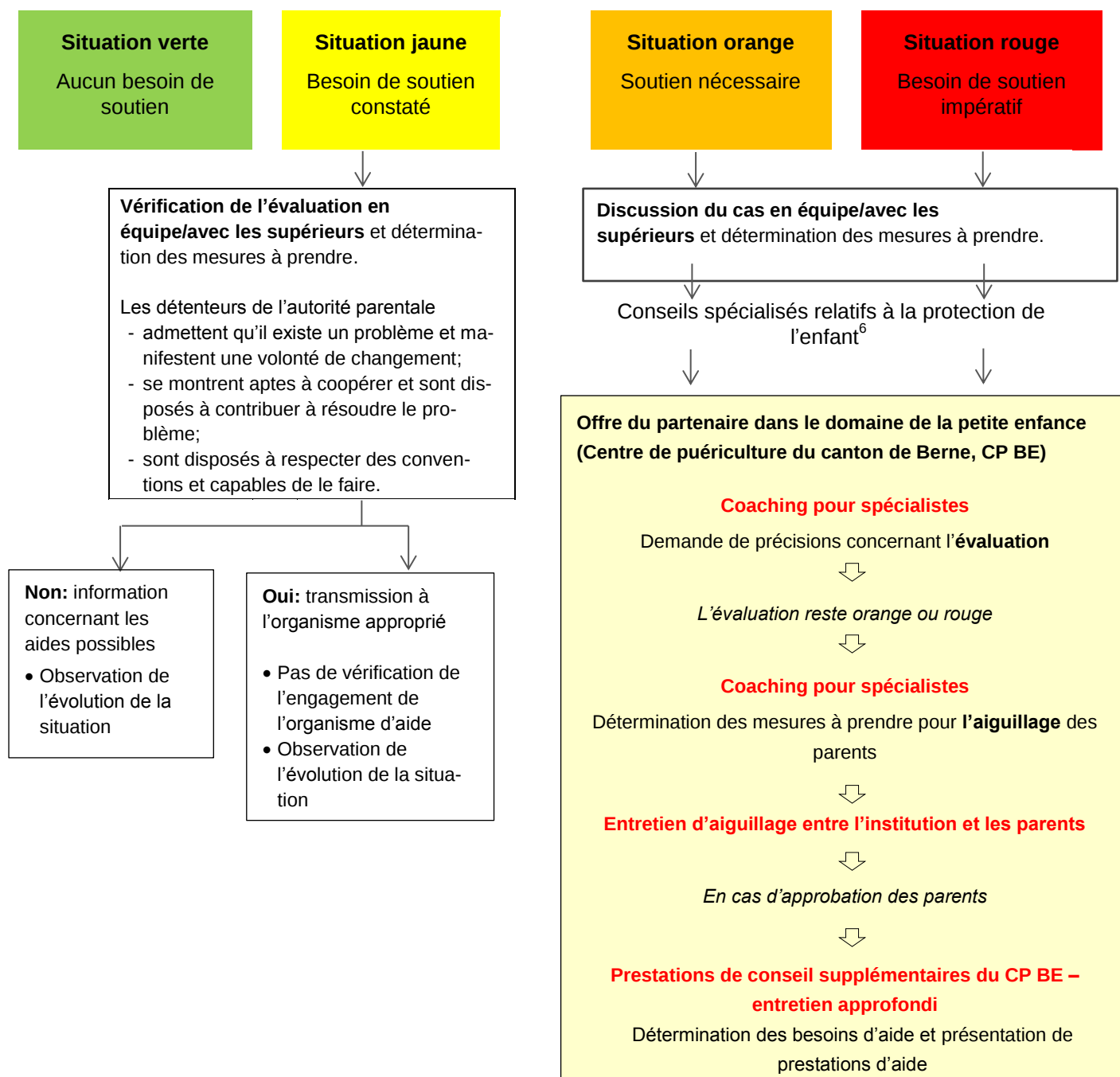
En fonction de l'évaluation du risque et de la fiabilité de l'évaluation, le cas peut être doté de l'une des quatre couleurs suivantes : vert, jaune, orange ou rouge:

Risque <3 Certitude ≥ 4 ☐	Risque <3 Certitude < 4 ☐	Risque ≥3 Certitude < 4 ☐	Risque ≥3 Certitude ≥ 4 ☐
--	--	--	--

⁵ © Klinik für Kinder- und Jugendpsychiatrie/Psychotherapie des Universitätsklinikums Ulm, Deutsches Institut für Jugendhilfe und Familienrecht (DIJuF) e.V.; in: Ziegenhain, Ute, Schöllhorn, Angelika; Künster, Anne K.; Hofer, Alexandra; König, Cornelia & Fegert, Jörg M. (2010). *Werkbuch Vernetzung. Modellprojekt Guter Start ins Kinderleben*, Nationales Zentrum Frühe Hilfen, p. 176. Les signes de comparaison sont légèrement modifiés par rapport à la version originale. Cf. aussi: Hauri Andrea & Zingaro Marco (2013) *Leitfaden Kinderschutz, Kindeswohlgefährdung erkennen und angemessen handeln*. Berne: Protection de l'enfance Suisse et Aides à l'évaluation du Centre de puériculture du canton de Berne (non publiées).

5 Graphique de classification – détermination des mesures à prendre

Le graphique de classification permet aux spécialistes de la petite enfance – **sans mandat de conseil explicite dans le domaine de la protection de l'enfant** – de déterminer les mesures à prendre. Le schéma de déroulement montre ensuite les structures de coopération ancrées institutionnellement dans le canton de Berne.



➔ Remarque pour les cas rouges: si les parents ne recourent à **aucune** prestation du CP BE, il faut envoyer un avis de détresse à l'APEA par le biais de la structure d'accueil (formulaire: Avis concernant une éventuelle mise en danger du bien-être de l'enfant sur www.be.ch/pea > Mise en danger du bien-être de l'enfant).

⁶ Modèle du CP BE Fallspezifische Beratung zu Kindesschutzfragen im Frühbereich, novembre 2015